

Brice Hortefeux, ministre chargé du Travail

## « Le plan santé-travail fixera des objectifs

À la suite de la création du conseil d'orientation des conditions de travail, Brice Hortefeux, ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville, revient, pour *Travail & Sécurité*, sur les dernières avancées en matière de prévention et de sécurité au travail et la préparation du plan santé-travail 2010-2014.

**Travail & Sécurité. Le premier plan santé-travail s'achève cette année. Un deuxième plan santé-travail est annoncé pour la période 2010-2014. Quelle va en être la teneur ?**

■ **Brice Hortefeux, ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville.** Pénibilité, accidents du travail, maladies professionnelles : trop d'insécurité sont encore liées aux conditions de travail dans notre pays. L'amélioration de celles-ci constitue, pour moi, une priorité. Je suis persuadé qu'elle est, avec la préservation de la santé, le levier d'un bien-être social durable. En améliorant les conditions de travail, on prévient aussi l'exclusion professionnelle et on revalorise les métiers de certaines branches. J'ai donc souhaité que nous préparions, dès maintenant, un plan « santé-travail 2010-

2014 » qui devra être, à nouveau, l'occasion d'associer largement tous les acteurs (État, partenaires sociaux, organismes de prévention et associations) et à tous les échelons. Nous allons continuer à avancer ensemble. J'ajoute, enfin, que ce plan innovera en fixant un tableau de bord avec des objectifs de résultats assortis d'indicateurs chiffrés. Ce que le gouvernement a, par exemple, réussi à faire contre l'insécurité routière – avec la diminution de moitié du nombre de décès sur les routes –, nous pouvons et nous devons le faire contre l'insécurité liée aux conditions de travail.

**Une nouvelle instance, le conseil d'orientation des conditions de travail, vient justement d'être créée. Qu'attendez-vous de cette nouvelle instance ? Les activités agricoles y sont à présent associées. Quid des activités relevant de la fonction publique ?**

■ **B. H.** J'ai souhaité installer, le 30 avril dernier, ce conseil d'orientation des conditions de travail (COCT) afin de disposer concrètement d'une instance de pilotage, associant les partenaires sociaux pour permettre à chacun de nos concitoyens de travailler dans les meilleures conditions. Travailler mieux, c'est d'ailleurs l'intitulé du site lancé par le ministère du Travail ([www.travailler-mieux.gouv.fr](http://www.travailler-mieux.gouv.fr))



la conclusion d'un accord sur les conditions de travail et la sécurité au travail. Cet engagement, qui comportera des mesures ambitieuses, permettra de redynamiser la politique menée en la matière dans le secteur public et de décloisonner les approches entre les employeurs de la fonction publique et ceux qui relèvent du Code du travail.

**Parmi les actions en cours, il y a la deuxième phase de la campagne TMS, cette année destinée aux dirigeants d'entreprise et aux cadres. Quel est l'objectif ? Cette campagne est-elle relayée par des actions spécifiques malgré un contexte économique a priori peu favorable ?**

■ **B. H.** Nous avons voulu avancer par étape. La première phase de la campagne de communication, en 2008, visait à sensibiliser l'opinion publique. Les TMS (troubles musculosquelettiques) sont un sujet méconnu mais qui affecte pourtant des dizaines de milliers de salariés en France et qui constitue la première source de maladies professionnelles reconnues. La campagne de 2008 visait donc à libérer la parole des salariés en faisant connaître les risques et conséquences des TMS sur leur santé. Ce fut un succès : une étude montre que 68% du grand public et 67% des salariés se sont ren-

# chiffrés »

seignés après avoir vu l'un des messages. Le deuxième volet s'adresse donc, cette fois, principalement aux employeurs, afin de les inciter à l'action et à la prévention, avec une accroche forte : « Quand un salarié souffre, c'est toute l'entreprise qui est affaiblie ».

Cette campagne a, ensuite, été relayée lors de la deuxième édition de la semaine des TMS du 11 au 15 mai, organisée par la caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, sur le thème « les entreprises se mobilisent ».

À travers toute la France, une cinquantaine d'évènements régionaux se sont tenus : colloques, débats, expositions, etc. Un ouvrage recueillant des exemples d'actions de prévention réussies sera aussi diffusé pour identifier les bonnes pratiques et les bénéfiques qu'en retirent les entreprises. D'autres événements suivront dans le cadre de la semaine pour la qualité de vie au travail, du 11 au 19 juin. Je veux ajouter que la crise économique mondiale que nous traversons ne doit pas nous

amener à relâcher l'effort, car les résultats dans ce domaine s'inscrivent dans la durée et contribuent à la performance globale des entreprises.

Vous le voyez, nous sommes entièrement mobilisés par l'information et la prévention afin de sensibiliser tous les acteurs aux troubles musculosquelettiques et à leurs conséquences. La communication est, sur ce point, majeure.

Propos recueillis par  
Delphine Vaudoux

## DIALOGUE SOCIAL LA PÉNIBILITÉ, PRIORITÉ DE 2009

En installant le nouveau Conseil d'orientation des conditions de travail, le 30 avril dernier à Paris, Brice Hortefeux, ministre en charge du Travail a souligné l'intention de la puissance publique de « rénover le dialogue social et de revaloriser le travail ». « Ce Conseil est directement issu d'un dialogue entre les différents acteurs concernés : l'État, les partenaires sociaux, les organismes

de prévention et les associations », a précisé le ministre, en situant cet événement dans la continuité de la conférence sur les conditions de travail initiée en 2005 par le plan santé travail. Ce cadre rénové doit permettre, a-t-il annoncé, d'élaborer un nouveau plan santé au travail pour la période 2010-2014. À plus court terme, la prise en compte de la pénibilité et des conditions de travail difficiles sera l'une de ses priorités pour l'année 2009. En faisant évoluer l'ancien Conseil supérieur de la prévention des risques professionnels auquel succède cette instance de concertation sociale spécialisée, les pouvoirs publics comptent accroître l'expertise scientifique et technique en matière de prévention. Ils souhaitent également en décloisonner les approches en diversifiant la représentation des administrations. La dimension agricole est désormais présente. Le plan santé travail souhaitait également associer les instances de prévention des différentes fonctions publiques.

### Les conditions de travail ont leur Conseil d'orientation

La création du Conseil d'orientation des conditions de travail est l'aboutissement de la réforme du Conseil supérieur de la prévention des risques professionnels auquel il succède. Le nouveau conseil, présidé par le ministre en charge du Travail, est constitué d'un comité permanent composé de 60 membres et s'appuie sur un observatoire de la pénibilité. Son vice-président est Bernard Krynen, inspecteur général des Affaires sociales, et son secrétariat général est assuré par Daniel Lejeune, également inspecteur général des Affaires sociales. Enfin, la commission générale est présidée par Mme Yannick Moreau, présidente de la section sociale du Conseil d'État. Elle dispose de six commissions spécialisées : orientations, études et recherches ; prévention des risques pour la santé au travail ; équipements et lieux de travail ; pathologies professionnelles ; acteurs locaux de la prévention en entreprise ; questions relatives aux activités agricoles.

J.-P. R.